



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Direction de la santé et des affaires sociales DSAS
Service de la santé publique SSP

Offre pour la liste hospitalière 2015

Réadaptation

nom de l'hôpital

a renvoyer jusqu'au dimanche 31 août 2014

adresse

Service de la santé publique
route des Cliniques 17
Case postale
1701 Fribourg

E-Mail:

magdalena.wickimartin@fr.ch

en cas de questions, veuillez vous adresser par téléphone au
026 305 29 13

Table des matières

1	<u>Informations concernant l'appel d'offre</u>
2	Planification hospitalière 2015
2.1	<u>Planification hospitalière 2015</u>
2.2	<u>Vue globale des catégories</u>
3	<u>Informations générales</u>
4	Exigences générales
4.1	<u>Exigences générales et statistique d'activité</u>
4.2	<u>Exigences générales en matière de qualité</u>
4.3	<u>Exigences générales en matière d'économie</u>
5	Exigences spécifiques
5.1	<u>Exigences spécifiques pour la réadaptation polyvalente gériatrique</u>
5.2	<u>Exigences spécifiques pour la réadaptation musculo-squelettique</u>
5.3	<u>Exigences spécifiques pour la réadaptation en médecine interne et oncologique</u>
5.4	<u>Exigences spécifiques pour la réadaptation cardiovasculaire</u>
5.5	<u>Exigences spécifiques pour la réadaptation neurologique</u>
5.6	<u>Exigences spécifiques pour la réadaptation pulmonaire</u>
5.7	<u>Exigences spécifiques pour la réadaptation paraplégique</u>
5.8	<u>Exigences spécifiques pour la réadaptation psychosomatique</u>
6	<u>Offre pour un mandat de prestations à partir de 2015</u>
7	<u>Déclaration sur l'honneur</u>

1 Informations concernant l'appel d'offre

Madame, Monsieur,

Vous recevez ici les documents concernant l'appel d'offre pour l'attribution des mandats de prestations dans le cadre de la liste hospitalière 2015.

Si vous souhaitez imprimer le fichier dans sa globalité (pour un premier aperçu), vous pouvez le faire en cliquant sur la macro "Ausdruck ganze Datei".

Ci-après, nous vous expliquons la structure du dossier. Pour une meilleure compréhension nous avons choisi les couleurs suivantes:

Les onglets **gris** contiennent des informations (onglets 1 et 2.1 et 2.2).

Les onglets **bleu clair** doivent être remplis avec des informations générales concernant votre établissement (onglet 3). De plus y sont exposées les exigences générales (onglets 4.1-4.3)

Si vous ne pouvez pas répondre à ces exigences générales à partir de 2015, nous vous prions de prendre contact avec nous.

Les onglets **bleu** contiennent les questions concernant les exigences spécifiques (onglets 5.1-5.8); ils doivent également être remplis.

L'onglet de l'offre proprement dite est **vert** (onglet 6).

Veuillez répondre aux questions, dans les cases jaunes ; les autres cases sont protégées. **Une case vide sera interprétée comme une réponse négative.**

Le dossier doit être rempli de manière véridique. Nous nous réservons le droit de demander des documents complémentaires attestant vos informations ou de faire des vérifications in situ. De plus, certaines de vos informations peuvent être utilisées pour le rapport de planification hospitalière qui va être publié en même temps que la liste hospitalière 2015.

Pour conclure, nous vous rendons attentif au fait qu'un mandat de prestations oblige de fournir toutes les prestations contenues dans le mandat, en tout temps et pour tous les patients. Cela signifie, que vous devez disposer en tout temps du personnel qualifié et de l'infrastructure médico-technique permettant d'offrir toutes les prestations définies dans le mandat de prestations. Une limitation des prestations au sein d'un groupe de prestations n'est pas autorisée. Ainsi nous vous demandons de postuler uniquement pour les prestations que vous pouvez offrir de façon pérenne.

Soumission du dossier

Le dossier est à renvoyer jusqu'au dimanche **31 août 2014** au Service de la santé publique.

Vous devez envoyer votre dossier, y compris les documents complémentaires demandés, sous forme électronique,

soit par e-mail (magdalena.wickimartin@fr.ch)

soit sur un support de données électroniques, par courrier postal.

De plus, une fois le fichier entièrement rempli, vous devez imprimer les onglets bleus (3, 4.1-4.3, 5.1-5.8) et vert (6), les signer en bas à droite, et renvoyer l'ensemble avec la déclaration sur l'honneur (onglet 7) signée par la personne autorisée au Service de la santé publique (cf. adresse sur la première page).

Pour vous faciliter la procédure, vous trouverez sur l'onglet 7 une macro vous permettant d'imprimer les pages qui sont à nous retourner.

Assurez-vous que la version électronique est identique à la version imprimée.

En cas de questions, veuillez vous adresser par téléphone au 026 305 29 13

2.1 Planification hospitalière 2015

Vous trouverez les documents suivants sur le site du Service de la santé publique (www.fr.ch/ssp)

- Document explicatif concernant l'appel d'offre
- Rapport définitif d'évaluation des besoins en soins pour la planification hospitalière 2015

2.2 Vue globale des catégories

Les cas de réadaptation (M950) sont répartis en sept catégories en fonction du chapitre de diagnostic principal des patients et dans certains cas du sous-chapitre. La seule exception est la réadaptation polyvalente gériatrique qui est constituée de cas M900.

Prestations	Descriptions du chapitres CIM inclus	Chapitre CIM
Réadaptation polyvalente gériatrique	Cette prestation est constituée des cas de gériatrie (M900) avec comme SPLG Paquet de base	
Réadaptation musculo-squelettique	Maladies du système ostéo-articulaire, des muscles et du tissu conjonctif Lésions traumatiques, empoisonnements et certaines autres conséquences de causes externes	M00-M99 S00-T98
Réadaptation de médecine interne et oncologique	Certains maladies infectieuses et parasitaires Tumeurs Maladies du sang et des organes hématopoïétiques et certains troubles du système immunitaire Maladies endocriniennes, nutritionnelles et métaboliques Maladies de l'œil et de ses annexes Maladies de l'oreille et de l'apophyse mastoïde Maladies de l'appareil digestif Maladies de la peau et du tissu cellulaire sous-cutané Maladies de l'appareil génito-urinaire Grossesse, accouchement et puerpéralité Certaines affections dont l'origine se situe dans la période périnatale Malformations congénitales et anomalies chromosomiques Symptômes, signes et résultats anormaux d'examens cliniques et de laboratoire, non classées ailleurs Causes externes de morbidité et de mortalité Facteurs influant sur l'état de santé et motifs de recours aux services de santé Codes d'utilisation particulière Non précisé (cas qui n'appartenaient à aucun chapitre CIM)	A00-B99 C00-D48 D50-D89 E00-E90 H00-H59 H60-H95 K00-K93 L00-L99 N00-N99 O00-O99 P00-P99 Q00-Q99 R00-R99 V01-Y98 Z00-Z99
Réadaptation cardiovasculaire	Maladies de l'appareil circulatoire	I00-I99
Réadaptation neurologique	Maladies du système nerveux (à l'exclusion du sous-chapitre Paralysies cérébrales et autres syndromes paralytiques (G80-G83)) Troubles mentaux et du comportement	G00-G99 F00-F99
Réadaptation pulmonaire	Maladies de l'appareil respiratoire	J00-J99
Réadaptation paraplégique	Maladies du système nerveux (à l'exclusion du sous-chapitre Paralysies cérébrales et autres syndromes paralytiques (G80-G83))	G00-G99

3. Informations générales

Nom et adresse de l'établissement

Forme juridique

Nom, adresse e-mail et numéro de téléphone de la personne de référence en cas de questions complémentaires.

Êtes-vous déjà répertorié sur une liste hospitalière d'un autre canton? Si oui, sur la liste hospitalière de quel canton? Et pour quelles prestations?

Avez-vous l'intention de postuler sur une liste hospitalière d'un autre canton? Si oui, sur la liste hospitalière de quel canton? Et pour quelles prestations?

Existe-t-il des conventions ou contrats spécifiques avec d'autres cantons ou d'autres établissements sanitaires?
Si oui, lesquels?

4.1 Exigences générales et statistique d'activité

Pour pouvoir figurer sur la liste hospitalière cantonale, certaines exigences générales doivent être remplies.

Loi du 4 novembre 2011 concernant le financement des hôpitaux et des maisons de naissance

Êtes-vous d'accord de respecter les dispositions en matière de financement conformément à la Loi du 4 novembre 2011 concernant le financement des hôpitaux et des maisons de naissance, notamment l'article 3 alinéa 1?

oui/non

Obligation d'admission selon l'article 41a alinéa 1 LAMal

Pouvez-vous garantir la prise en charge de tous les assurés LAMal résidant dans le canton de Fribourg, indépendamment de leur statut d'assurance, dans la limite de votre mandat de prestations et de vos capacités.

oui/non

Informations concernant le personnel et les places de formation

Personnel 2013 (sans places de formation)	EPT Total (moyenne annuelle)
Médecins	
Personnel soignant	
Personnel médico-technique	
Personnel médico-thérapeutique	
Services sociaux	
Personnel administratif	
Personnel de maison et de cuisine	
Service logistiques et techniques	
TOTAL	

Formation des professions de la santé	Places de formation en 2013	Nombre de semaines de stage 2013
Assistant/e en soins et santé communautaire CFC (ASSC)		
Assistant/e socio-éducatif/ve CFC (ASE)		
Infirmier/ère Ecole supérieure ES / Haute école supérieure HES		
Laborantin/e médical/e, Technicien/-ne analyse biomédicale ES		
Assistant/e technique en radiologie médicale, Technicien/-ne en radiologie médicale ES		
Assistant/e technique spécialisé/e en salle d'opération, Technicien/-ne en salle d'opération ES		
Sage-femme / accoucheur HES		
Physiothérapeute HES		
Ergothérapeute HES		
Autres		
TOTAL		

Médecins en formation selon article 7 de l'OCP en 2013	EPT (moyenne annuelle)
Formation de base jusqu'à l'obtention du diplôme fédéral (médecins stagiaires)	
Formation postgrade jusqu'à l'obtention du titre postgrade fédéral (médecins assistants)	

Statistique d'activités

Activité stationnaire 2013	Total	LAMal FR	LAMal autres	LAA/AI/AM & auto-payeurs
Nombre de sorties selon statistique médicale				
Nombre de journées y compris jour de sortie et journées de congé				
Nombre de journées selon définition OFS (sans jour de sortie et journées de congé)				
Indice de casemix version 2.0 SwissDRG				

Activité ambulatoire 2013	Total	LAMal FR	LAMal autres	LAA/AI/AM & auto-payeurs
Nombre de points TARMED réalisés				

4.2 Exigences générales en matière de qualité

Introduction

La planification hospitalière cantonale doit se baser entre autre sur la qualité des prestations fournies par les établissements. L'article 58b alinéa 5 lettre b OAMal oblige les cantons, lors de l'examen de la qualité, à prendre notamment en considération la justification de la qualité nécessaire. En outre, le Conseil fédéral n'a jusqu'à présent pas défini de critères ou données qui permettraient une comparaison entre établissements en matière de qualité.

Il est de la responsabilité des établissements de garantir la qualité de leurs prestations. Les critères suivants sont à remplir par tous les établissements répertoriés, peu importe l'étendue de leur futur mandat de prestations. Ces critères représentent donc un standard minimal.

Par conséquent, les établissements sont tenus de compléter les exigences formulées ci-après par la Direction de la santé et des affaires sociales par des mesures d'assurance de qualité spécifiques à leur organisation et aux prestations qu'ils fournissent.

La Direction se réserve le droit de demander, par l'intermédiaire de ses services, des documents complémentaires attestant l'accomplissement de l'une ou l'autre exigence générale en matière de qualité.

1 Vous avez un concept d'assurance qualité conformément à l'art. 77 OAMal

oui/non

Selon art. 77 OAMal, les fournisseurs de prestations ou leurs organisations doivent élaborer des conceptions et des programmes en matière d'exigences de la qualité des prestations et de promotion de la qualité. Les modalités d'exécution (contrôle de l'observation, conséquences de l'inobservation, financement) sont réglées dans les conventions tarifaires ou dans des conventions particulières relatives à la garantie de la qualité conclues avec les assureurs ou les organisations d'assureurs.

Vous possédez un concept écrit d'assurance qualité et pouvez le présenter à la demande de la Direction de la santé et des affaires sociales. Vos objectifs de qualité comprennent des indications sur la qualité de structure, la qualité des processus et la qualité des résultats. Il renseigne sur la manière dont le contrôle de qualité se fait, ainsi que sur l'adaptation et la modification du concept d'assurance qualité suite à ces contrôles.

2 Vous disposez d'un responsable qualité

oui/non

Un/-une responsable de qualité est désigné/-e par l'établissement et ses tâches sont décrites dans un cahier de charge.

3 Vous avez un concept d'urgence

oui/non

L'hôpital dispose d'un concept écrit d'intervention en cas d'urgence qui règle notamment la collaboration avec un hôpital de soins aigus. Le concept est adapté régulièrement (minimum tous les deux ans). Tous les collaborateurs ont connaissance de ce concept.

4 Vous participer régulièrement aux mesures de qualité établies (de préférence ANQ)

oui/non

Dans le cadre du contrat national qualité de l'ANQ, les hôpitaux participent à des mesures de qualité définies pour les soins somatiques aigus, la réadaptation et la psychiatrie. De manière générale, vous transmettez annuellement les résultats des mesures qualité dans un rapport adressé à la Direction de la santé et des affaires sociales et vous collaborez à leur analyse. Ce rapport tient compte des recommandations de l'Académie Suisse des Sciences Médicales (ASSM, « Relevé, analyse et publication de données concernant la qualité des traitements médicaux »).

5 Dans votre établissement un Critical Incident Reporting System (CIRS), interdisciplinaire et interprofessionnel, est introduit pour tout l'établissement.

oui/non

Le but de ce système de déclaration des incidents est de donner aux employés la possibilité de signaler, dans un environnement protégé qui respecte la confidentialité ou l'anonymat, des incidents critiques dans leur environnement de travail respectif. Tous les employés sont formés en ce qui concerne le CIRS (au moins informés) et ont accès au CIRS. Les messages d'entrée du CIRS sont analysés, le potentiel d'amélioration est présenté, la direction de l'hôpital reçoit l'information de façon anonyme et les changements nécessaires sont mis en œuvre.

6 Vous avez des protocoles de sortie et de transfert des patients

oui/non

L'objectif des protocoles de sortie et/ou de transfert des patients est de systématiser ces processus et d'assurer la continuité des soins aux patients en institution ou en ambulatoire sans frontières institutionnelles. Ces protocoles ont été élaborés en collaboration avec les acteurs principaux, soit l'AFAS, l'AFIPA et les médecins en cabinet privé.

Ces documents sont à fournir!

7 Les médecins, infirmiers/-ères et thérapeutes de votre établissement participent au moins une fois tous les deux ans à des exercices de réanimation.

oui/non

La formation continue en réanimation permet au personnel de réagir de manière adéquate dans les situations d'urgence vitale.

Le personnel reçoit dans le cadre de la journée d'accueil une formation de réanimation (théorique et pratique).

L'information sur l'organisation et le fonctionnement du système d'alerte lors d'une réanimation fait partie intégrante de cette formation.

La participation aux exercices de réanimation est notée dans un procès-verbal.

8 Vous avez pris au minimum les précautions suivantes en ce qui concerne l'hygiène hospitalière et l'infectiologie

oui/non

- Une commission interdisciplinaire liée à l'hygiène hospitalière est établie (des procès-verbaux des séances existent et les conclusions et les mesures concrètes proposées sont transmises à la direction de l'hôpital)

- Un concept d'hygiène hospitalière écrit existe.

- Un concept écrit sur l'usage des antibiotiques, notamment à titre préventif, existe.

- La surveillance des infections nosocomiales et des développements des résistances aux antibiotiques est en place

- Les collaborateurs sont formés pour la mise en œuvre du concept d'hygiène hospitalière'

9 Les patients de votre établissement sont informés

oui/non

L'établissement met à disposition des patients toutes les informations relatives à leur prise en charge pendant l'hospitalisation ainsi que les suites de traitement, en particulier lors de la sortie.

10 Votre établissement publie le rapport qualité selon le modèle H+ Les Hôpitaux de Suisse

oui/non

H+ Les Hôpitaux de Suisse met chaque année un modèle de rapport sur la qualité à disposition. Par la publication de ce rapport en format standard, la lisibilité et la transparence quant à certains indicateurs de qualité est assurée.

Deux exemplaires du rapport sont remis à la Direction de la santé et des affaires sociales.

Si vous ne remplissez pas encore toutes les exigences aujourd'hui, comment pensez-vous les atteindre pour 2015?

Saisissez votre texte ici

4.3 Exigences générales en matière d'économicité

Introduction

La planification hospitalière cantonale doit se baser entre autre sur l'économicité des prestations fournies par les établissements. L'article 58b alinéa 5 lettre a OAMal oblige les cantons, lors de l'examen de l'économicité, à prendre notamment en considération l'efficience de la fourniture de prestations. En outre, le Conseil fédéral n'a jusqu'à présent pas défini de critères ou données qui permettraient une comparaison en matière d'économicité entre établissements.

Par conséquent, la Direction de la santé et des affaires sociales a formulé des exigences en matière d'économicité que les établissements souhaitant obtenir un mandat de prestation à partir de 2015 doivent remplir. Pour contrôler le respect de ces exigences, plusieurs documents doivent être mis à disposition du Service de la santé publique. Ces mêmes documents peuvent être redemandés dans le cadre des mandats de prestations.

Les documents à fournir sont énumérés dans les champs jaunes.

L'établissement fournit des garanties suffisantes en termes de pérennité et de solvabilité .

Les montants des litiges en cours non comptabilisés

Couverture responsabilité civile des cas

L'établissement respecte les principes comptables reconnus par le canton.

Informations sur les spécificités du plan comptable propre à l'établissement par rapport au plan comptable H+ (indiquer les différences de libellé, regroupements de comptes etc.)

Calcul du montant figurant au fonds d'investissements au 31.12.2012 et au 31.12.2013

L'établissement fournit annuellement sa situation financière au Service de la santé publique.

Bilan et comptes 2013 audités & rapport annuel 2013

L'établissement démontre annuellement l'économicité de ses prestations.

Statistique d'activité : nombre de journées en 2013 selon les domaines de réadaptation

Comptabilité analytique 2013 (ITAR-K), y compris détails et explications de la passerelle d'ajustement et les centres de charges distincts pour les prestations d'intérêt général et les autres prestations

L'établissement fournit annuellement le budget d'investissements.

Budget d'investissements 2015 (investissements supérieurs à 250'000 CHF)

L'établissement facture dans un délai permettant de garantir un fonds de roulement.

Délai de facturation moyen sur l'année 2013

L'établissement transmet l'évolution de ses coûts de prestations LAMal sur les 5 dernières années et les prévisions pour les 5 prochaines années.

Coûts par journée (charges totales LAMal stationnaire / Nombre de prestations stationnaires LAMal) durant les 5 dernières années (2009-2013) par domaine de réadaptation

Prévision des coûts par journée (charges totales LAMal stationnaires / Nombre de prestations stationnaires LAMal) durant les 5 prochaines années (2014-2018) par domaine de réadaptation

L'établissement respecte les dispositions de la législation sur les marchés publics pour l'adjudication de fournitures, de services et de constructions

Si vous ne remplissez pas encore toutes les exigences aujourd'hui, comment pensez-vous les atteindre pour 2015?

Saisissez votre texte ici

5.1 Exigences spécifiques pour la réadaptation polyvalente gériatrique

Exigences	Description des exigences	Est-ce que vous remplissez ces exigences aujourd'hui?	Allez-vous remplir ces exigences en 2015?	Documents à fournir
Nombre minimum de cas	250			Statistiques OFS 2013 classifiées selon rapport sur les besoins
Equipe pluridisciplinaire	Le personnel médico-soignant doit être composé de médecins cadres, de psychologues, de physiothérapeutes, d'ergothérapeutes, d'un diététicien et de personnel soignant. Un assistant social ou un pédagogue curatif est intégré dans l'équipe pluridisciplinaire.			Statistiques du personnel médico-soignant avec les qualifications
Directeur médical ou Médecin-chef	Le directeur médical doit avoir exercé pendant au moins deux ans dans le domaine de la gériatrie et doit être employé au minimum à 80%.			Nom et prénom du directeur médical / médecin-chef
Médecins cadres (y compris direction médicale)	Les médecins cadres disposent d'un diplôme FMH en médecine interne générale y compris formation approfondie en gériatrie ou en médecine physique et réadaptation avec formation postgrade et continue attestée en médecine interne (documentation du contenu de la formation) et formation postgrade supplémentaire en gériatrie (d'au moins trois ans).			Nombre de médecins, EPT, noms des médecins et spécialisations, à préciser si médecin employé de l'établissement ou agréé
Consultants (interne ou externe)	Psychiatre, Neurophysiologue, Orthopédiste			
Personnel médico-soignant	Le personnel médico-soignant doit être titulaire d'un diplôme d'une école reconnue par les articles 47, 48, 49 et 50a de l'OAMal. L'infirmier chef doit disposer d'une formation en management. Au moins la moitié du personnel soignant doit bénéficier d'une formation continue dans le domaine de la personne âgée. Le personnel soignant doit être disponible 365 jours par an et 24h/24.			Statistiques du personnel ayant suivi une formation continue spécialisée
Autres services	Service social			
	Conseils en diététique			
	Cuisinier/-ière en diététique			
	Technicien/-ne en orthopédie (<i>en interne ou en coopération</i>)			
Service de garde/ piqûts Interventions urgentes	Service de garde : - Le médecin de garde doit être disponible dans les 5 minutes. - En cas de nécessité médicale, un des médecins cadres doit être disponible dans les 30 minutes.			
	Service de piquet : - 7-17 heures en semaine (médecins spécialistes sur place) - 17-7 heures et les weekends (En cas de nécessité médicale, le médecin spécialiste doit être disponible dans les 6 heures)			
	Alarme d'urgence / réanimation : - Matériel d'urgence et de réanimation dans chaque unité de soins - Formation régulière du personnel médico-soignant (minimum une fois tous les 2 ans) aux interventions urgentes			
Offres médico-techniques et diagnostics	Diagnostic médical : - Diagnostic de routine (par ex. CIF) selon le concept du traitement spécifique à la spécialité			
	Laboratoires : - Laboratoire de routine et d'urgences (365 jours / 24 h/24) - Laboratoire spécialisé (<i>en interne ou en coopération</i>)			
	ECG : - ECG au repos - ECG d'effort - ECG de longue durée			
	Radiologie : - Radiologie conventionnelle - CT, IRM (<i>en interne ou en coopération</i>)			
	Échographie : - Échographie conventionnelle - Échographie-Doppler Duplex à codage couleur, échocardiographie avec Doppler couleur			
	Autres diagnostics fonctionnels : - Dynamomètre - Spirométrie (<i>en interne ou en coopération</i>) - Mesure de la tension artérielle (<i>en interne ou en coopération</i>)			
	Physiothérapie : - Physiothérapie spécifique à l'indication - Thérapie médicale d'entraînement - Thérapie du sport et par le mouvement - Terrain pour la rééducation à la marche			

Offres thérapeutiques	Ergothérapie : - Ergothérapie, thérapie d'activation et thérapie à médiation plastique et visuelle (incluant les activités de la vie quotidienne (AVQ)) - Formation et adaptation des moyens auxiliaires - Entraînement des performances cérébrales dans la vie quotidienne			
	Thérapie de la douleur : - Traitement pluridisciplinaire de la douleur (<i>en interne ou en coopération</i>)			
	Psychologie clinique : - Conseil et intervention en cas de crise - Techniques de relaxation			
	Offre de cours en matière de santé : - Programme spécifique à l'indication en matière d'information, de motivation, de cours			
	Conseils sociaux : - Conseils au niveau financier, social, du logement et des assurances - Mise en relation avec des groupes d'entraide			
Autres exigences	Coopération avec un hôpital de soins aigus disposant d'un mandat de prestations dans le domaine de la médecine gériatrique aigüe			

Si vous ne remplissez pas encore toutes les exigences aujourd'hui, comment pensez-vous les atteindre pour 2015?

Saisissez votre texte ici

5.2 Exigences spécifiques pour la réadaptation musculo-squelettique

Exigences	Description des exigences	Est-ce que vous remplissez ces exigences aujourd'hui?	Allez-vous remplir ces exigences en 2015?	Documents à fournir
Nombre minimum de cas	250			Statistiques OFS 2013
Equipe pluridisciplinaire	Le personnel médico-soignant doit être composé de médecins cadres, de psychologues, de physiothérapeutes, d'ergothérapeutes, d'un masseur médical, d'un diététicien et de personnel soignant. Un assistant social ou un pédagogue curatif est intégré dans l'équipe pluridisciplinaire.			Statistiques du personnel médico-soignant avec les qualifications
Directeur médical ou Médecin-chef	Le directeur médical doit avoir exercé pendant au moins deux ans dans un établissement de réadaptation musculo-squelettique et doit être employé au minimum à 80%.			Nom et prénom du directeur médical / médecin-chef
Médecins cadres (y compris direction médicale)	Les médecins cadres disposent d'un diplôme FMH en médecine physique et réadaptation (au moins un médecin spécialiste) et/ou en rhumatologie et/ou en chirurgie orthopédique et traumatologie de l'appareil locomoteur.			Nombre de médecins, EPT, noms des médecins et spécialisations, à préciser si médecin employé de l'établissement ou agréé
Personnel médico-soignant	Le personnel médico-soignant doit être titulaire d'un diplôme d'une école reconnue par les articles 47, 48, 49 et 50a de l'OAMal. Les physiothérapeutes doivent attester d'un perfectionnement en thérapie et traitement manuels avec des bases en neurophysiologie. Les ergothérapeutes doivent justifier d'une expérience dans les mesures de réadaptation professionnelle et en ergonomie. Les psychologues doivent attester de qualifications supplémentaires en techniques de relaxation. Les infirmiers chefs disposent d'une formation continue en management. Le personnel soignant doit être disponible 365 jours par an et 24h/24.			Statistiques du personnel ayant suivi une formation continue spécialisée
Autres services	Service social			
	Conseils en diététique			
	Cuisinier/-ière en diététique			
	Technicien/-ne en orthopédie (<i>en interne ou en coopération</i>)			
Service de garde/ piquets Interventions urgentes	Service de garde : - Le médecin de garde doit être disponible dans les 5 minutes. - En cas de nécessité médicale, un des médecins cadres doit être disponible dans les 30 minutes.			
	Service de piquet : - 7-17 heures en semaine (médecins spécialistes sur place) - 17-7 heures et les weekends (En cas de nécessité médicale, le médecin spécialiste doit être disponible dans les 6 heures)			
	Alarme d'urgence / réanimation : - Matériel d'urgence et de réanimation dans chaque unité de soins - Formation régulière du personnel médico-soignant (minimum une fois tous les 2 ans) aux interventions urgentes			
Offres médico-techniques et diagnostics	Diagnostic médical : - Diagnostic de routine (par ex. CIF) selon le concept du traitement spécifique à la spécialité			
	Laboratoires : - Laboratoire de routine et d'urgences (365 jours / 24 h/24) - Laboratoire spécialisé (par ex. gazométrie artérielle) (<i>en interne ou en coopération</i>)			
	ECG : - ECG au repos - ECG de longue durée (<i>en interne ou en coopération</i>)			
	Radiologie : - Radiologie conventionnelle (<i>en interne ou en coopération</i>) - CT, IRM (<i>en interne ou en coopération</i>)			
	Échographie : - Appareil locomoteur, parties molles, abdomen, vaisseaux (<i>en interne ou en coopération</i>)			
	Autres diagnostics fonctionnels : - Dynamomètre - Spirométrie (<i>en interne ou en coopération</i>) - Mesure de la tension artérielle (<i>en interne ou en coopération</i>)			
	Physiothérapie : - Physiothérapie spécifique à l'indication - Thérapie médicale par l'entraînement (MTT) - Thérapie du sport et par le mouvement - Travail avec les prothèses (<i>en interne ou en coopération</i>)			

5.2 Exigences spécifiques pour la réadaptation musculo-squelettique

Exigences	Description des exigences	Est-ce que vous remplissez ces exigences aujourd'hui?	Allez-vous remplir ces exigences en 2015?	Documents à fournir
Nombre minimum de cas	250			Statistiques OFS 2013
Offres thérapeutiques	Thérapie physique : - Drainage lymphatique - Thermo-, hydro- et balnéothérapie - Electrothérapie			
	Ergothérapie : - Ergothérapie, thérapie d'activation et thérapie à médiation plastique et visuelle (incluant les activités de la vie quotidienne (AVQ)) - Conseil sur l'aménagement de la place de travail (ergonomie) - Formation et adaptation des moyens auxiliaires			
	Thérapie de la douleur : - Traitement pluridisciplinaire de la douleur			
	Psychologie clinique : - Conseil et intervention en cas de crise - Techniques de relaxation			
	Offre de cours en matière de santé : - Programme spécifique à l'indication en matière d'information, de motivation, de cours			
	Conseils sociaux : - Conseils au niveau financier, social, du logement et des assurances - Thérapie occupationnelle (<i>en interne ou en coopération</i>) - Mise en relation avec des groupes d'entraide			

Si vous ne remplissez pas encore toutes les exigences aujourd'hui, comment pensez-vous les atteindre pour 2015?

Saisissez votre texte ici

5.3 Exigences spécifiques pour la réadaptation en médecine interne et oncologique

Exigences	Description des exigences	Est-ce que vous remplissez ces exigences aujourd'hui?	Allez-vous remplir ces exigences en 2015?	Documents à fournir
Equipe pluridisciplinaire	Le personnel médico-soignant doit être composé de médecins cadres, de psychologues, de physiothérapeutes, d'ergothérapeutes, de logopédistes, d'un diététicien et de personnel soignant. Un assistant social ou un pédagogue curatif est intégré dans l'équipe pluridisciplinaire.			Statistiques du personnel médico-soignant avec les qualifications
Directeur médical ou Médecin-chef	Le directeur médical doit être employé au minimum à 80%.			Nom et prénom du directeur médical / médecin-chef
Médecins cadres (y compris direction médicale)	Les médecins cadres disposent d'un diplôme FMH en médecine interne et/ou en médecine physique et réadaptation (au moins un médecin spécialiste) et/ou en oncologie.			Nombre de médecins, EPT, noms des médecins et spécialisations, à préciser si médecin employé de l'établissement ou agréé
Consultants (interne ou externe)	Cardiologue, Pneumologue			
Personnel médico-soignant	Le personnel médico-soignant doit être titulaire d'un diplôme d'une école reconnue par les articles 47, 48, 49, 50 et 50a de l'OAMal. Les physiothérapeutes doivent justifier de qualifications supplémentaires en thérapie lymphatique. Les ergothérapeutes doivent justifier d'une expérience dans les mesures de réadaptation professionnelle et en ergonomie. Les psychologues doivent attester de qualifications supplémentaires en techniques de relaxation et d'une expérience en psychooncologie. Les infirmiers chefs disposent d'une formation continue en management. Le personnel soignant doit être disponible 365 jours par an et 24h/24.			Statistiques du personnel ayant suivi une formation continue spécialisée
Autres services	Service social			
	Conseils en diététique			
	Cuisinier/-ière en diététique			
	Technicien/-ne en orthopédie (<i>en interne ou en coopération</i>)			
	Aumônerie (<i>en interne ou en coopération</i>)			
	Autres thérapies (musicothérapie, art-thérapie, thérapie par la danse) (<i>en interne ou en coopération</i>)			
Service de garde/ piquets Interventions urgentes	Service de garde : - Le médecin de garde doit être disponible dans les 5 minutes. - En cas de nécessité médicale, un des médecins cadres doit être disponible dans les 30 minutes.			
	Service de piquet : - 7-17 heures en semaine (médecins spécialistes sur place) - 17-7 heures et les weekends (En cas de nécessité médicale, le médecin spécialiste doit être disponible dans les 6 heures.)			
	Alarme d'urgence / réanimation : - Matériel d'urgence et de réanimation dans chaque unité de soins - Formation régulière du personnel médico-soignant (minimum une fois tous les 2 ans) aux interventions urgentes			
Offres médico-techniques et diagnostics	Diagnostic médical : - Diagnostic de routine (par ex. CIF) selon le concept du traitement spécifique à la spécialité			
	Laboratoires : - Laboratoire de routine et d'urgences (365 jours / 24h/24) - Laboratoire spécialisé (<i>en interne ou en coopération</i>)			
	ECG : - ECG au repos - ECG d'effort - ECG de longue durée			
	Radiologie : - Radiologie conventionnelle (<i>en interne ou en coopération</i>) - CT, IRM (<i>en interne ou en coopération</i>)			
	Échographie : - Échographie conventionnelle - Échographie-Doppler Duplex à codage couleur, échocardiographie avec Doppler couleur (<i>en interne ou en coopération</i>)			
	Autres diagnostics fonctionnels : - Mesure de la tension artérielle - Spirométrie - Pulsoxymétrie			
	Physiothérapie : - Physiothérapie spécifique à l'indication - Thérapie médicale par l'entraînement (MTT) - Thérapie du sport et par le mouvement - Terrain pour la rééducation à la marche - Traitement de l'incontinence - Travail avec les prothèses			

Offres thérapeutiques	Thérapie physique : - Drainage lymphatique - Thermo-, hydro- et balnéothérapie - Electrothérapie			
	Ergothérapie : - Ergothérapie, thérapie d'activation et thérapie à médiation plastique et visuelle (inclus les activités de la vie quotidienne (AVQ)) - Formation et adaptation des moyens auxiliaires			
	Logopédie : - Thérapie de l'élocution et du langage (<i>en interne ou en coopération</i>) - Thérapie de la sphère oro-faciale (F.O.T.T.) (<i>en interne ou en coopération</i>) - Gestion des canules trachéales (<i>en interne ou en coopération</i>)			
	Thérapie de la douleur : - Traitement pluridisciplinaire de la douleur (<i>en interne ou en coopération</i>)			
	Psychologie clinique : - Conseil et intervention en cas de crise - Techniques de relaxation			
	Offre de cours en matière de santé : - Programme spécifique à l'indication en matière d'information, de motivation, de cours			
	Conseils sociaux et professionnels : - Conseils au niveau financier, social, du logement et des assurances - Informations sur la réinsertion professionnelle - La mise en relation avec des groupes d'entraide			

Si vous ne remplissez pas encore toutes les exigences aujourd'hui, comment pensez-vous les atteindre pour 2015?

Saisissez votre texte ici

5.4 Exigences spécifiques pour la réadaptation cardiovasculaire

Exigences	Description des exigences	Est-ce que vous remplissez ces exigences aujourd'hui?	Allez-vous remplir ces exigences en 2015?	Documents à fournir
Nombre minimum de cas	250			Statistiques OFS 2013
Equipe pluridisciplinaire	Le personnel médico-soignant doit être composé de médecins cadres, de psychologues, de physiothérapeutes, d'ergothérapeutes, de logopédistes, d'un diététicien et de personnel soignant. Un assistant social ou un pédagogue curatif est intégré dans l'équipe pluridisciplinaire.			Statistiques du personnel médico-soignant avec les qualifications
Directeur médical ou médecin-Chef	Le directeur médical doit être employé au minimum à 80%.			Nom et prénom du directeur médical / médecin-chef
Médecins cadres (y compris direction médicale)	Les médecins cadres disposent d'un diplôme FMH en cardiologie avec une formation supplémentaire en médecine interne d'au moins 3 ans et attestent d'une expérience en réadaptation cardiaque.			Nombre de médecins, EPT, noms des médecins et spécialisations, à préciser si médecin employé de l'établissement ou agréé
Consultants (interne ou externe)	Psychiatre			
Personnel médico-soignant	Le personnel médico-soignant doit être titulaire d'un diplôme d'une école reconnue par les articles 47, 48, 49, 50 et 50a de l'OAMal. Les physiothérapeutes doivent attester d'une formation continue en réadaptation cardiaque GSRC. Les psychologues doivent attester de qualifications supplémentaires en psychothérapie et d'une expérience en techniques de relaxation. Les infirmiers chefs disposent d'une formation continue en management. Le personnel soignant doit être disponible 365 jours par an et 24h/24.			Statistiques du personnel ayant suivi une formation continue spécialisée
Autres services	Service social			
	Conseils en diététique			
	Cuisinier/-ière en diététique			
Service de garde/ piquets Interventions urgentes	Service de garde : - Le médecin de garde doit être disponible dans les 5 minutes. - En cas de nécessité médicale, un des médecins cadres doit être disponible dans les 30 minutes.			
	Service de piquet : - 7-17 heures en semaine (médecins spécialistes sur place) - 17-7 heures et les weekends (En cas de nécessité médicale, le médecin spécialiste doit être disponible dans les 6 heures.)			
	Alarme d'urgence / réanimation : - Matériel d'urgence et de réanimation dans chaque unité de soins et un pacemaker transcutané doit être disponible dans les 4 minutes. - Formation régulière du personnel médico-soignant (minimum une fois par année) aux interventions urgentes			
	Diagnostic médical : - Diagnostic de routine (par ex. CIF) selon le concept du traitement spécifique à la spécialité			
Offres médico-techniques et diagnostics	Laboratoires : - Laboratoire de routine et d'urgences (365 jours / 24h/24) - Laboratoire spécialisé (<i>en interne ou en coopération</i>)			
	ECG : - ECG au repos - ECG d'effort - ECG de longue durée			
	Radiologie : - Radiologie conventionnelle (<i>en interne ou en coopération</i>) - CT, IRM (<i>en interne ou en coopération</i>)			
	Échographie : - Échographie conventionnelle - Échographie-Doppler Duplex à codage couleur, échocardiographie avec Doppler couleur			
	Autres diagnostics fonctionnels : - Mesure de la tension artérielle - Spirométrie			
Offres thérapeutiques	Physiothérapie : - Physiothérapie spécifique à l'indication - Terrain pour la rééducation à la marche - Thérapie médicale par l'entraînement (MTT) - Thérapie du sport et par le mouvement			
	Thérapie physique : - Electrothérapie			
	Ergothérapie : - Ergothérapie fonctionnelle (<i>en interne ou en coopération</i>)			
	Psychologie clinique : - Conseil et intervention en cas de crise - Techniques de relaxation			
	Offre de cours en matière de santé : - Programme spécifique à l'indication en matière d'information, de motivation, de cours par ex. désaccoutumance au tabac, cours sur l'insuffisance cardiaque			
	Conseils sociaux et professionnels : - Conseils au niveau financier, social, du logement et des assurances - Informations sur la réinsertion professionnelle - La mise en relation avec des groupes d'entraide			

Si vous ne remplissez pas encore toutes les exigences aujourd'hui, comment pensez-vous les atteindre pour 2015?

Saisissez votre texte ici

5.5 Exigences spécifiques pour la réadaptation neurologique

Exigences	Description des exigences	Est-ce que vous remplissez ces exigences aujourd'hui?	Allez-vous remplir ces exigences en 2015?	Documents à fournir
Nombre minimum de cas	200			Statistiques OFS 2013
Equipe pluridisciplinaire	Le personnel médico-soignant doit être composé de médecins cadres, de neuropsychologues, de physiothérapeutes, d'ergothérapeutes, de masseurs médicaux, de logopédistes et de personnel soignant. Un assistant social ou un pédagogue curatif est intégré dans l'équipe pluridisciplinaire.			Statistiques du personnel médico-soignant avec les qualifications
Directeur médical ou Médecin-Chef	Le directeur médical doit avoir exercé pendant au moins deux ans dans un établissement de réadaptation neurologique et doit être employé au minimum à 80%.			Nom et prénom du directeur médical / médecin-chef
Médecins cadres (y compris direction médicale)	Les médecins cadres disposent d'un diplôme FMH en neurologie et/ou en neurochirurgie et/ou en médecine physique et réadaptation (au moins un médecin spécialiste).			Nombre de médecins, EPT, noms des médecins et spécialisations, à préciser si médecin employé de l'établissement ou agréé
Consultants (interne ou externe)	Psychiatre			
Personnel médico-soignant	Le personnel médico-soignant doit être titulaire d'un diplôme d'une école reconnue par les articles 47, 48, 49, 50 de l'OAMal. Les physiothérapeutes, les ergothérapeutes, les logopédistes et le personnel soignant doivent attester, dans au moins 50% des cas, d'une formation continue en soins de réadaptation neurologique avec des bases en neurophysiologie. Les neuropsychologues doivent attester d'une expérience en techniques de relaxation, en diagnostic neurophysiologique et psychologique et en psychothérapie. Les infirmiers chefs disposent d'une formation continue en management. Le personnel soignant doit être disponible 365 jours par an et 24h/24.			Statistiques du personnel ayant suivi une formation continue spécialisée
Autres services	Service social			
	Conseils en diététique (<i>en interne ou en coopération</i>)			
	Cuisinier/-ière en diététique			
	Technicien/-ne en orthopédie (<i>en interne ou en coopération</i>)			
Service de garde/ piquets Interventions urgentes	Service de garde : - Le médecin de garde doit être disponible dans les 5 minutes. - En cas de nécessité médicale, un des médecins cadres doit être disponible dans les 30 minutes.			
	Service de piquet : - 7-17 heures en semaine (médecins spécialistes sur place) - 17-7 heures et les weekends (En cas de nécessité médicale, le médecin spécialiste doit être disponible dans les 6 heures)			
	Alarme d'urgence / réanimation : - Matériel d'urgence et de réanimation dans chaque unité de soins - Formation régulière du personnel médico-soignant (minimum une fois tous les 2 ans) aux interventions urgentes			
	Diagnostic médical : - Diagnostic de routine (par ex. CIF) selon le concept du traitement spécifique à la spécialité			
Offres médico-techniques et diagnostics	Laboratoires : - Laboratoire de routine et d'urgences (365 jours/24 h/24) - Laboratoire spécialisé (par ex. diagnostic du liquide céphalo-rachidien) (<i>en interne ou en coopération</i>)			
	ECG : - ECG au repos - ECG d'effort (<i>en interne ou en coopération</i>) - ECG de longue durée (<i>en interne ou en coopération</i>)			
	Radiologie : - Radiologie conventionnelle (<i>en interne ou en coopération</i>) - CT, IRM (<i>en interne ou en coopération</i>)			
	Échographie : - Échographie-Doppler Duplex à codage couleur, échocardiographie avec Doppler couleur (<i>en interne ou en coopération</i>)			
	Endoscopie : - Vidéofluoroscopie, pharyngolaryngoscopie (<i>en interne ou en coopération</i>)			
	Neurophysiologie : - (EMG, ENG, EEG, potentiels évoqués) (<i>en interne ou en coopération</i>)			

Offres médico-techniques et diagnostics	Radiologie : - Radiologie conventionnelle (<i>en interne ou en coopération</i>) - CT, IRM (<i>en interne ou en coopération</i>)			
	Échographie : - Échographie-Doppler Duplex à codage couleur, échocardiographie avec Doppler couleur (<i>en interne ou en coopération</i>)			
	Autres diagnostics fonctionnels : - Diagnostic de la dysphagie (mastication et déglutition) - Diagnostic des troubles du langage et de l'élocation - Diagnostic des prestations (incluant la neuropsychologie) - Mesure de la tension artérielle (<i>en interne ou en coopération</i>)			
Offres thérapeutiques	Physiothérapie : - Physiothérapie spécifique à l'indication - Thérapie médicale par l'entraînement (MTT) - Thérapie du sport et par le mouvement			
	Thérapie physique : - Drainage lymphatique			
	Ergothérapie : - Ergothérapie, thérapie d'activation et thérapie à médiation plastique et visuelle (incluant les activités de la vie quotidienne (AVQ)) - Conseil sur l'aménagement de la place de travail (ergonomie) - Formation et adaptation des moyens auxiliaires - Entraînement des performances cérébrales dans la vie quotidienne			
	Logopédie : - Thérapie de l'élocation, de la voix et du langage - Thérapie de la sphère oro-faciale (F.O.T.T.) - Gestion des canules trachéales			
	Neuropsychologie : - Thérapie neuropsychologique			
	Offre de cours en matière de santé : - Programme spécifique à l'indication en matière d'information, de motivation, de cours			
	Conseils sociaux et professionnels : - Conseils au niveau financier, social, du logement et des assurances - Informations sur la réinsertion professionnelle - La mise en relation avec des groupes d'entraide			

Si vous ne remplissez pas encore toutes les exigences aujourd'hui, comment pensez-vous les atteindre pour 2015?

Saisissez votre texte ici

5.6 Exigences spécifiques pour la réadaptation pulmonaire

Exigences	Description des exigences	Est-ce que vous remplissez ces exigences aujourd'hui?	Allez-vous remplir ces exigences en 2015?	Documents à fournir
Nombre minimum de cas	250			Statistiques OFS 2012
Equipe pluridisciplinaire	Le personnel médico-soignant doit être composé de médecins cadres, de psychologues, de physiothérapeutes, d'ergothérapeutes, de logopédistes (facultatifs), d'un diététicien et de personnel soignant. Un assistant social ou un pédagogue curatif est intégré dans l'équipe pluridisciplinaire.			Statistiques du personnel médico-soignant avec les qualifications
Directeur médical ou Médecin-chef	Le directeur médical doit être employé au minimum à 80%.			Nom et prénom du directeur médical / médecin-chef
Médecins cadres (y compris direction médicale)	Les médecins cadres disposent d'un diplôme FMH en pneumologie avec une formation supplémentaire en médecine interne d'au moins 3 ans et attestent d'une expérience en réadaptation pulmonaire.			Nombre de médecins, EPT, noms des médecins et spécialisations, à préciser si médecin employé de l'établissement ou agréé
Consultants (interne ou externe)	Cardiologue, Dermatologue			
Personnel médico-soignant	Le personnel médico-soignant doit être titulaire d'un diplôme d'une école reconnue par les articles 47, 48, 49, 50 et 50a de l'OAMal. Au moins un physiothérapeute doit disposer d'un certificat de capacité en réadaptation pulmonaire. Les ergothérapeutes doivent justifier d'une expérience dans les mesures de réadaptation professionnelle et en ergonomie. Les logopédistes doivent attester d'une expérience en gestion de trachéostome. Les psychologues doivent attester de qualifications supplémentaires en psychothérapie. Les infirmiers chefs disposent d'une formation continue en management. Le personnel soignant doit être disponible 365 jours par an et 24h/24.			Statistiques du personnel ayant suivi une formation continue spécialisée
Autres services	Service social Conseils en diététique Cuisinier/-ière en diététique			
Service de garde/ piquets Interventions urgentes	Service de garde : - Le médecin de garde doit être disponible dans les 5 minutes. - En cas de nécessité médicale, un des médecins cadres doit être disponible dans les 30 minutes. Service de piquet : - 7-17 heures en semaine (médecins spécialistes sur place) - 17-7 heures et les weekends (En cas de nécessité médicale, le médecin spécialiste doit être disponible dans les 6 heures.) Alarme d'urgence / réanimation : - Matériel d'urgence et de réanimation dans chaque unité de soins - Formation régulière du personnel médico-soignant (minimum une fois tous les 2 ans) aux interventions urgentes			
Offres médico-techniques et diagnostics	Diagnostic médical : - Diagnostic de routine (par ex. CIF) selon le concept du traitement spécifique à la spécialité			
	Laboratoires : - Laboratoire de routine et d'urgences (<i>en interne ou en coopération; 365 jours 24h/24</i>) - Laboratoire spécialisé (par ex. cotinine, gazométrie artérielle) (<i>en interne ou en coopération</i>)			
	ECG : - ECG au repos - ECG d'effort (<i>en interne ou en coopération</i>) - ECG de longue durée (<i>en interne ou en coopération</i>)			
	Radiologie : - Radiologie conventionnelle (<i>en interne ou en coopération</i>) - CT, IRM (<i>en interne ou en coopération</i>)			
	Échographie : - Échographie conventionnelle, échocardiographie (<i>en interne ou en coopération</i>)			
	Endoscopie : - Bronchoscopie (<i>en interne ou en coopération</i>)			
	Autres diagnostics fonctionnels : - Mesure de la tension artérielle (<i>en interne ou en coopération</i>) - Spiroergométrie - Pléthysmographie corporelle - Débitmètre de pointe - Pulsoxymétrie - Diagnostic de l'apnée - Diagnostic allergologique - Épreuve de provocation bronchique			

Offres thérapeutiques	Physiothérapie : - Physiothérapie spécifique à l'indication - Terrain pour la rééducation à la marche - Thérapie médicale par l'entraînement (MTT) - Thérapie du sport et par le mouvement			
	Thérapie physique : - Thérapie respiratoire (clinique) - Electrothérapie - Hyposensibilisation			
	Ergothérapie : - Ergothérapie, thérapie d'activation et thérapie à médiation plastique et visuelle (incluant les activités de la vie quotidienne (AVQ)) - Entraînement ou thérapie ergométrique - Formation et adaptation des moyens auxiliaires			
	Logopédie : - Thérapie de la sphère oro-faciale (F.O.T.T.) (<i>en interne ou en coopération</i>) - Gestion des canules trachéales (<i>en interne ou en coopération</i>)			
	Offre de cours en matière de santé : - Programme spécifique à l'indication en matière d'information, de motivation, de cours (par ex. cours pour la désaccoutumance au tabac etc.)			
	Conseils sociaux et professionnels : - Conseils au niveau financier, social, du logement et des assurances - Thérapie occupationnelle			
Infrastructure	Dans les chambres : - Approvisionnement continu en oxygène assuré			

Si vous ne remplissez pas encore toutes les exigences aujourd'hui, comment pensez-vous les atteindre pour 2015?

Saisissez votre texte ici

5.7 Exigences spécifiques pour la réadaptation paraplégique

Exigences	Description des exigences	Est-ce que vous remplissez ces exigences aujourd'hui?	Allez-vous remplir ces exigences en 2015?	Documents à fournir
Equipe pluridisciplinaire	Le personnel médico-soignant doit être composé de médecins cadres, de psychologues, de physiothérapeutes, de masseurs médicaux, d'ergothérapeutes, de logopédistes, d'un diététicien et de personnel soignant. Un assistant social ou un pédagogue curatif est intégré dans l'équipe pluridisciplinaire.			Statistiques du personnel médico-soignant avec les qualifications
Directeur médical ou Médecin-Chef	Le directeur médical doit avoir exercé pendant au moins deux ans dans un établissement de réadaptation neurologique ou réadaptation paraplégique et doit être employé au minimum à 80%.			Nom et prénom du directeur médical / médecin-chef
Médecins cadres (y compris direction médicale)	Les médecins cadres disposent d'un diplôme FMH en médecine interne et/ou neurologie, orthopédie, neurochirurgie et sont qualifiés dans au moins une des disciplines suivantes : neurochirurgie, médecine interne, médecine physique et réadaptation, orthopédie, neuro-uologie ou neurologie.			Nombre de médecins, EPT, noms des médecins et spécialisations, à préciser si médecin employé de l'établissement ou agréé
Personnel médico-soignant	Le personnel médico-soignant doit être titulaire d'un diplôme d'une école reconnue par les articles 47, 48, 49, 50 et 50a de l'OAMal. Les ergothérapeutes doivent justifier d'une expérience dans les mesures de réadaptation professionnelle et en ergonomie. Les psychologues doivent attester d'une expérience en diagnostic psychologique, en psychothérapie et en techniques de relaxation. Les infirmiers chefs disposent d'une formation continue en management. Le personnel soignant doit être disponible 365 jours par an et 24h/24.			Statistiques du personnel ayant suivi une formation continue spécialisée
Autres services	Service social			
	Conseils en diététique			
	Cuisinier/-ière en diététique			
	Technicien/-ne en orthopédie / Technicien/-ne spécialisé pour les fauteuils roulants			
Service de garde/ piquets Interventions urgentes	Service de garde : - Le médecin de garde doit être disponible dans les 5 minutes. - En cas de nécessité médicale, un des médecins cadres doit être disponible dans les 30 minutes.			
	Service de piquet : - 7-17 heures en semaine (médecins spécialistes sur place) - 17-7 heures et les weekends (En cas de nécessité médicale, le médecin spécialiste doit être disponible dans les 6 heures.)			
	Coopération avec un hôpital de soins aigus pour garantir l'accessibilité (en urgences) en neurologie, neurochirurgie, radiologie et en médecine.			
	Alarme d'urgence / réanimation : - Matériel d'urgence et de réanimation dans chaque unité de soins - Formation régulière du personnel médico-soignant (minimum une fois tous les 2 ans) aux interventions urgentes			
	Diagnostic médical : - Diagnostic de routine (par ex. CIF) selon le concept du traitement spécifique à la spécialité			
Offres médico-techniques et diagnostics	Laboratoires : - Laboratoire de routine et d'urgences (365 jours/ 24h/24) - Laboratoire spécialisé (en interne ou en coopération)			
	ECG : - ECG au repos (en interne ou en coopération) - ECG d'effort (en interne ou en coopération) - ECG de longue durée (en interne ou en coopération)			
	Radiologie : - Radiologie conventionnelle - CT, IRM (en interne ou en coopération)			
	Échographie : - Échographie-Doppler Duplex à codage couleur			
	Endoscopie : - Vidéofluoscopie, pharyngolaryngoscopie (en interne ou en coopération)			
	Neurophysiologie : - (EMG, ENG, potentiels évoqués)			

	<p>Autres diagnostics fonctionnels :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Dynamomètre - Spirométrie (<i>en interne ou en coopération</i>) - Neuro-uropathie (diagnostic spécialisé (urodynamique, cystoscopie, radiographie/sonographie etc.) et thérapie interventionnelle) - Gastroentérologie (diagnostic des troubles de la voie entérale) (<i>en interne ou en coopération</i>) - Chirurgie orthopédique (diagnostic complications osseuses) (<i>en interne ou en coopération</i>) 			
Offres thérapeutiques	<p>Physiothérapie :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Physiothérapie spécifique à l'indication - Thérapie médicale par l'entraînement (MTT) - Thérapie du sport et par le mouvement - Évaluation, préparation, adaptation et instruction des orthèses <p>Thérapie physique :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Drainage lymphatique (<i>en interne ou en coopération</i>) - Thermo-, hydro- et balnéothérapie (<i>en interne ou en coopération</i>) - Electrothérapie (<i>en interne ou en coopération</i>) <p>Ergothérapie :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Ergothérapie, thérapie d'activation et thérapie à médiation plastique et visuelle (incluant les activités de la vie quotidienne (AVQ)) - Conseil sur l'aménagement de la place de travail (ergonomie) - Formation et adaptation des moyens auxiliaires <p>Logopédie :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Thérapie de l'élocution, de la voix et du langage (<i>en interne ou en coopération</i>) <p>Thérapie de la douleur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Traitement pluridisciplinaire de la douleur <p>Implantation d'une pompe intrathécale :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Traitement de la douleur et de la spasticité (implantation et suivi) (<i>en interne ou en coopération</i>) <p>Psychologie clinique :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Conseil et intervention en cas de crise - Techniques de relaxation - Entraînement des performances cérébrales dans la vie quotidienne <p>Offre de cours en matière de santé :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Programme spécifique à l'indication en matière d'information, de motivation, de cours <p>Conseils sociaux et professionnels :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Conseils au niveau financier, social, du logement et des assurances - Thérapie occupationnelle (<i>en interne ou en coopération</i>) - La mise en relation avec des groupes d'entraide <p>Autres :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Gastroentérologie (traitement des troubles entériques) (<i>en interne ou en coopération</i>) - Chirurgie orthopédique (traitement des complications osseuses (articulation, colonne vertébrale)) (<i>en interne ou en coopération</i>) - Chirurgie plastique (pour le traitement chirurgical des lésions cutanées) (<i>en interne ou en coopération</i>) - Ventilation/respiration artificielle durant une longue période (thérapie respiratoire spécialisée, ventilation/respiration à domicile) - Gestion vésicale et intestinale (instruction et entraînement) - Sexothérapie (instruction et entraînement) 			
	<p>Unité de surveillance :</p> <ul style="list-style-type: none"> - ECG-Monitoring - Pulsoxymètre - Surveillance de la fréquence respiratoire - Oxygénothérapie <p>Offre de loisirs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Salle de détente appropriée et possibilités de pratiquer un sport 			
	<p>Autres diagnostics fonctionnels :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Dynamomètre - Spirométrie (<i>en interne ou en coopération</i>) - Neuro-uropathie (diagnostic spécialisé (urodynamique, cystoscopie, radiographie/sonographie etc.) et thérapie interventionnelle) - Gastroentérologie (diagnostic des troubles de la voie entérale) (<i>en interne ou en coopération</i>) - Chirurgie orthopédique (diagnostic complications osseuses) (<i>en interne ou en coopération</i>) 			
Offres thérapeutiques	<p>Physiothérapie :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Physiothérapie spécifique à l'indication - Thérapie médicale par l'entraînement (MTT) - Thérapie du sport et par le mouvement - Évaluation, préparation, adaptation et instruction des orthèses <p>Thérapie physique :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Drainage lymphatique (<i>en interne ou en coopération</i>) - Thermo-, hydro- et balnéothérapie (<i>en interne ou en coopération</i>) - Electrothérapie (<i>en interne ou en coopération</i>) <p>Ergothérapie :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Ergothérapie, thérapie d'activation et thérapie à médiation plastique et visuelle (incluant les activités de la vie quotidienne (AVQ)) - Conseil sur l'aménagement de la place de travail (ergonomie) - Formation et adaptation des moyens auxiliaires <p>Logopédie :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Thérapie de l'élocution, de la voix et du langage (<i>en interne ou en coopération</i>) <p>Thérapie de la douleur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Traitement pluridisciplinaire de la douleur <p>Implantation d'une pompe intrathécale :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Traitement de la douleur et de la spasticité (implantation et suivi) (<i>en interne ou en coopération</i>) <p>Psychologie clinique :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Conseil et intervention en cas de crise - Techniques de relaxation - Entraînement des performances cérébrales dans la vie quotidienne <p>Offre de cours en matière de santé :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Programme spécifique à l'indication en matière d'information, de motivation, de cours <p>Conseils sociaux et professionnels :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Conseils au niveau financier, social, du logement et des assurances - Thérapie occupationnelle (<i>en interne ou en coopération</i>) - La mise en relation avec des groupes d'entraide <p>Autres :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Gastroentérologie (traitement des troubles entériques) (<i>en interne ou en coopération</i>) - Chirurgie orthopédique (traitement des complications osseuses (articulation, colonne vertébrale)) (<i>en interne ou en coopération</i>) - Chirurgie plastique (pour le traitement chirurgical des lésions cutanées) (<i>en interne ou en coopération</i>) - Ventilation/respiration artificielle durant une longue période (thérapie respiratoire spécialisée, ventilation/respiration à domicile) - Gestion vésicale et intestinale (instruction et entraînement) - Sexothérapie (instruction et entraînement) 			
	<p>Unité de surveillance :</p> <ul style="list-style-type: none"> - ECG-Monitoring - Pulsoxymètre - Surveillance de la fréquence respiratoire - Oxygénothérapie <p>Offre de loisirs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Salle de détente appropriée et possibilités de pratiquer un sport 			

Si vous ne remplissez pas encore toutes les exigences aujourd'hui, comment pensez-vous les atteindre pour 2015?

Saisissez votre texte ici

5.8 Exigences spécifiques pour la réadaptation psychosomatique

Exigences	Description des exigences	Est-ce que vous remplissez ces exigences aujourd'hui?	Allez-vous remplir ces exigences en 2015?	Documents à fournir
Equipe pluridisciplinaire	Le personnel médico-soignant doit être composé de médecins cadres, de psychothérapeutes, de masseurs médicaux, de physiothérapeutes, d'ergothérapeutes, d'un diététicien et de personnel soignant. Un assistant social ou un pédagogue curatif est intégré dans l'équipe pluridisciplinaire.			Statistiques du personnel médico-soignant avec les qualifications
Directeur médical ou Médecin-chef	Le directeur médical/médecin-chef doit être employé au minimum à 80%.			Nom et prénom du directeur médical / médecin-chef
Médecins cadres (y compris la direction médicale)	Les médecins cadres disposent d'un diplôme FMH de psychiatrie et psychothérapie avec formation complémentaire en médecine psychosomatique et psychosociale ou FMH de médecine interne générale avec formation complémentaire en médecine psychosomatique et psychosociale ou FMH de médecine physique et de réadaptation avec formation complémentaire en médecine psychosomatique et psychosociale. L'équipe médicale doit être composée au moins d'un psychiatre.			Nombre de médecins, EPT, noms des médecins et spécialisations, à préciser si médecin employé de l'établissement ou agréé
Personnel médico-soignant	Le personnel médico-soignant doit être titulaire d'un diplôme d'une école reconnue par les articles 47, 48, 49 et 50a de l'OAMal. Les ergothérapeutes doivent justifier d'une expérience en thérapie occupationnelle (art-thérapie, cuisine thérapeutique, etc.) et travail de réinsertion professionnelle. Les psychologues doivent attester d'une expérience en diagnostic psychologique, en psychothérapie et en techniques de relaxation. Les infirmiers chefs disposent d'une formation continue en management. Le personnel soignant doit être disponible 365 jours par an et 24h/24.			Statistiques du personnel ayant suivi une formation continue spécialisée
Autres services	Service social			
	Conseils en diététique			
	Cuisinier/-ière en diététique			
Service de garde/ piquets Interventions urgentes	Service de garde : - Le médecin de garde doit être disponible dans les 5 minutes. - En cas de nécessité médicale, un des médecins cadres doit être disponible dans les 30 minutes.			
	Service de piquet : - 7-17 heures en semaine (médecins spécialistes sur place) - 17-7 heures et les weekends (En cas de nécessité médicale, le médecin spécialiste doit être disponible dans les 6 heures.)			
	Alarme d'urgence / réanimation : - Matériel d'urgence et de réanimation dans chaque unité de soins - Formation régulière du personnel médico-soignant (minimum une fois tous les 2 ans) aux interventions urgentes			
	Diagnostic médical : - Diagnostic de routine psychosocial et spécifique à l'indication et évaluation psychopathologique selon le concept du traitement spécifique à la spécialité			
Offres médico-techniques et diagnostics	Laboratoire :			
	- Laboratoire de routine et d'urgences (<i>en interne ou en coopération; 365 jours 7 24h/24</i>)			
	ECG (<i>en interne ou en coopération</i>)			
	Radiologie :			
	- Radiologie conventionnelle (<i>en interne ou en coopération</i>)			
	Échographie (<i>en interne ou en coopération</i>)			
Offres thérapeutiques	Autres diagnostics fonctionnels :			
	- Mesure de la tension artérielle (<i>en interne ou en coopération</i>)			
	- Spirométrie (<i>en interne ou en coopération</i>)			
	Psychologie clinique / psychothérapie :			
	- Conseil et intervention en cas de crise (au moins 1 à 2 entretiens individuels par semaine et au moins 1 à 2 entretiens en groupe par semaine)			
	- Techniques de relaxation			
Offres thérapeutiques	- Psychoéducation			
	- Thérapie de la douleur			
	Physiothérapie :			
	- Physiothérapie spécifique à l'indication			
Offres thérapeutiques	- Thérapie médicale par l'entraînement (MTT)			
	Ergothérapie :			
	- Ergothérapie, thérapie d'activation et thérapie à médiation plastique et visuelle (incluant les activités de la vie quotidienne (AVQ))			
Offres thérapeutiques	Thérapie respiratoire			
	Conseils sociaux et professionnels :			
	- Examen de réinsertion en clinique de jour / dans l'environnement social			

5.8 Exigences spécifiques pour la réadaptation psychosomatique

Exigences	Description des exigences	Est-ce que vous remplissez ces exigences aujourd'hui?	Allez-vous remplir ces exigences en 2015?	Documents à fournir
Equipe pluridisciplinaire	Le personnel médico-soignant doit être composé de médecins cadres, de psychothérapeutes, de masseurs médicaux, de physiothérapeutes, d'ergothérapeutes, d'un diététicien et de personnel soignant. Un assistant social ou un pédagogue curatif est intégré dans l'équipe pluridisciplinaire.			Statistiques du personnel médico-soignant avec les qualifications

Si vous ne remplissez pas encore toutes les exigences aujourd'hui, comment pensez-vous les atteindre pour 2015?

Saisissez votre texte ici

6 Offre pour les différents prestations

Cet onglet contient tous les différents groupes de prestations. Vous êtes priés d'indiquer pour chaque groupe si vous êtes intéressés à obtenir un mandat de prestations à partir de 2015 et combien de cas vous pourriez prendre en charge par groupe à partir de 2015. La colonne « Besoins de la population fribourgeoise » est uniquement une indication concernant les besoins projetés à l'horizon 2020. Il s'agit ici des besoins totaux de la population, c.-à-d., des besoins qui devraient être satisfaits aussi bien par des établissements intra- que par les établissements extra-cantonaux.

Prestations	Est-ce que vous postulez pour ce groupe à partir de 2015?	Nombre de journées pouvant être prises en charge par votre établissement	Besoins de la population fribourgeoise (Journées LAMal) Projections 2020
Réadaptation polyvalente gériatique			28'139
Réadaptation musculo-squelettique			19'976
Réadaptation de médecine interne et oncologique			5'706
Réadaptation cardiovasculaire			14'779
Réadaptation neurologique			4'610
Réadaptation pulmonaire			2'716
Réadaptation paraplégique			495
Réadaptation psychosomatique			

7 Déclaration sur l'honneur

Le formulaire pour répondre à l'appel d'offre accompagné des documents demandés et dûment remplis ne constitue pas une garantie d'inscription sur la liste hospitalière, mais permet de définir le contenu des mandats de prestations. En effet, il s'agit d'une postulation pour prétendre à une inscription sur la liste hospitalière pour un mandat de prestations déterminé ainsi que d'une indication pour le Service de la santé publique quant aux types de prestations que l'établissement souhaiterait fournir à partir de 2015. Afin d'assurer la couverture des besoins et d'avoir une organisation optimale de l'offre, le Service de la santé publique élaborera un projet de liste hospitalière et s'entretiendra avec les fournisseurs de prestations dans le cadre de l'élaboration des mandats de prestations 2015. L'attribution des mandats de prestations dans le cadre de la planification hospitalière relève du Conseil d'Etat.

Nous tenons à vous rappeler que l'établissement est tenu de fournir aux patients toutes les prestations énumérées dans son mandat de prestations.

Par la présente, la(les) personne(s) autorisée(s) à signer au nom du fournisseur de prestations confirme(nt) que la postulation de l'établissement est complète et que les informations y relatives sont véridiques

Nom et fonction des personnes autorisées à signer

Date:

Signature:

Personne autorisée à signer	Personne autorisée à signer	Personne autorisée à signer

Soumission du dossier

Les dossiers sont à renvoyer jusqu'au dimanche 31 août 2014 au Service de la santé publique.

Vous devrez nous envoyer votre dossier sous forme électronique, soit par e-mail (ssp@fr.ch), soit sur un support de données électroniques, par courrier postal.

De plus, vous devrez, une fois le fichier entièrement rempli, imprimer les onglets bleu (3, 4.1-4.3, 5.1-5.8) et vert (6), signer en bas à droite, et renvoyer l'ensemble avec la déclaration (onglet 7) signée par la personne autorisée au Service de la santé publique (cf. adresse sur la première page).

Assurez-vous que la version électronique soit identique à la version imprimée.